



**TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°82-2023-118

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques /**

82-2023-10-23-00002 - Annexe 7-2 Subdélégation de signature en matière domaniale au 23 octobre 2023 (1 page)

Page 3

82-2023-10-17-00001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal mise à jour au 06/11/2023 (1 page)

Page 5

Direction Départementale des Finances  
Publiques

82-2023-10-23-00002

Annexe 7-2 Subdélégation de signature en  
matière domaniale au 23 octobre 2023

**Département de Tarn-et-Garonne**

**Subdélégation de signature en matière domaniale**

Le Préfet de département de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2023-04-11-00013 du 11 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel POUX, directeur départemental des finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Jean-Michel POUX, directeur départemental des finances publiques de Tarn-et-Garonne, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 avril 2023 sera exercée par Monsieur Philippe ROUILLIER, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion publique.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Madame Françoise GOUT, inspectrice divisionnaire hors classe responsable de la division missions domaniales, ou par Madame Nathalie VANNEAU, inspectrice divisionnaire chargée de missions auprès du pôle gestion publique.

**Art. 3.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 janvier 2023 publié au recueil des actes administratifs sous la référence 82-2023-01-02-00004.

**Art. 4.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 23 octobre 2023

Pour Le Préfet,  
L'administrateur de l'Etat,  
directeur départemental des finances publiques,



Jean-Michel POUX.

Direction Départementale des Finances  
Publiques

82-2023-10-17-00001

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal mise à jour au  
06/11/2023

Direction départementale  
des Finances publiques de Tarn-et-Garonne  
5/7 allées de Mortarieu – CS 70770  
82037 MONTAUBAN CEDEX

Montauban, le 17 octobre 2023

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II  
au code général des impôts**

**Mise à jour au 06 novembre 2023**

BOUKIR Maryam	PÔLE UNIFIÉ DE CONTRÔLE
DONOSO Pauline	PÔLE de CONTRÔLE REVENUS / PATRIMOINE
BASCOUL Charles	PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ de MONTAUBAN
DEMARAIS Bruno	SERVICE DES IMPÔTS FONCIERS de TARN-ET-GARONNE
CHARRIER Marie-Line	SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de TARN-ET-GARONNE
PAYSAN-LAFOSSÉ	SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS de TARN-ET-GARONNE
LANCE Marie-Agnès	SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT de MONTAUBAN 1

L'administrateur de l'Etat,  
Directeur Départemental des Finances publiques,

  
Jean-Michel POUX